

concernaient pas directement, le Canada s'intéressa vivement à ces questions pour la bonne raison que, en tant que membre de l'OTAN et du Commonwealth, il était déjà accoutumé aux perpétuelles tensions Est-Ouest. En octobre 1952, les Nations unies rendirent un vibrant hommage au rôle que le Canada avait joué au sein de cette organisation depuis sa fondation en élisant Lester B. Pearson à la présidence de la septième session de l'Assemblée générale.

Parfois, la délégation canadienne à l'ONU réclamait la participation d'autres ministères que celui des Affaires extérieures (Chapitre IV). Ceux-ci collaboraient habituellement de bonne grâce, mais des frictions ne manquaient pas de se produire à l'occasion, comme ce fut notamment le cas au sujet de la Commission du désarmement. Les responsables du ministère de la Défense nationale étant peu enclins à s'occuper de questions politiques, la délégation canadienne ne put participer pleinement aux débats de la Commission. Par ailleurs, le ministère des Affaires extérieures était en désaccord avec celui des Finances sur la question des principes régissant les contributions volontaires aux diverses institutions de l'ONU. Aux Affaires extérieures, on voyait d'un mauvais œil les tentatives des responsables des Finances d'appliquer des critères rigoureux de performance financière relativement aux contributions canadiennes. Le ministère des Affaires extérieures souhaitait plus de souplesse afin d'apporter son soutien à certains programmes louables. Dans le cas des organisations internationales fonctionnelles, les deux ministères s'entendaient toutefois assez bien sur l'importance qu'il y avait, pour leur bon fonctionnement, de doter ces organismes de programmes conçus avec soin et de méthodes administratives et comptables efficaces, tout en veillant à ce que les contributions financières qui leur étaient versées par les États participants fussent équitables.

Après la réorganisation de l'OTAN, qui eut pour conséquence la mise sur pied d'un secrétariat placé sous la direction d'un secrétaire général et d'un conseil permanent ayant leur siège à Paris, il devint essentiel de détacher une délégation canadienne permanente auprès de cet organisme (Chapitre V). La question de l'élaboration d'accords satisfaisants relativement aux consultations entre les «trois grands» (les États-Unis, la France et le Royaume-Uni) et les autres membres de l'alliance fut au cœur des préoccupations de la délégation et des responsables à Ottawa tout au long de 1952. Malgré l'intérêt qu'il portait à l'établissement de liens appropriés entre les pays de l'OTAN et l'Australie et la Nouvelle-Zélande, le Canada continua de s'opposer à l'idée de voir l'alliance étendre ses responsabilités aux colonies des puissances européennes. En vertu de ce principe, le premier ministre Saint-Laurent s'opposa vigoureusement à une demande formulée par les autorités françaises en vue d'acheminer vers l'Indochine l'assistance militaire offerte à la France sous forme d'aide mutuelle.

Le gouvernement canadien avait entrepris des négociations avec le Mexique et le Pérou relativement à des accords sur le transport aérien destinés à établir de nouveaux liens avec ces pays (Chapitre VI). Lors de la sixième session de l'Assemblée de l'OACI, Ottawa dut par ailleurs contrer une offensive concertée de la part d'un groupe d'États arabes, européens et latino-américains désireux